

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 – 163 du 18 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le lundi dix-huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 10 décembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes M. BONIFACE, J. LECERF, C. MEGRET, D. LEVESQUE, A. M. BARBIER, V. HERMANT, G. WATSON, N. BOUBET, D. TABARY, F. LETURCQ, M. GORGUET, N. CARON, F. DEHON,

Mrs X. DUQUESNE, G. POUILLAUDE, L. GABRELLE, J. MAURER, Ph. GORGUET, B. BRONNIART, J. C. CODEVELLE, Ch. TABARY, J. N. MENAGE, F. SELLIER, M. REBOUT, H. COPIN, J. P. LORENT, L. DE LE VALLEE, L. ANTINORI, J. L. TABARY, D. BASSEUX, B. HIEZ, G. TRANNIN, J. VASSEUR, M. POUILLAUDE, J. DESCAMPS, Ch. DAMBRINE, Ch. HEMAR, J. L. CANDAT, L. GUISE.

Mme G. WATSON, absente et excusée, a été supplée par M. M. CANONNE,  
Mme D. TABARY, absente et excusée, a été supplée par Mme A. GILLION,  
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,  
M. J. N. MENAGE, absent et excusé, a été suppléé par M. J. FOSTIER,  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par M. J. LOCQUET,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. PORET,  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET,  
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. M. DEMAILLY,

Mme N BOUBET, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE.

## Objet : Budget Primitif 2018 – Conventions avec les structures d'insertion.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité de fixer les conditions d'intervention de l'intercommunalité par rapport aux structures concourant à l'insertion des publics en grande difficulté et des publics éloignés de l'emploi.

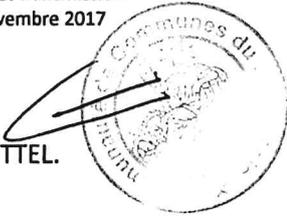
Monsieur le Président précise que ces différentes structures interviennent sur le territoire de l'intercommunalité du Sud Artois dans les différents champs de l'économie sociale et solidaire et offre des possibilités accrues de réinsertion aux publics accueillis.

Monsieur le Président évoque l'équilibre fragile de ces structures compte tenu des baisses de subventions accordées au titre du Fonds Social Européen et de l'encadrement réglementaire concernant la capacité limitée de commercialisation de leurs activités.

Monsieur le Président détaille ensuite les conventions devant intervenir entre l'intercommunalité et :

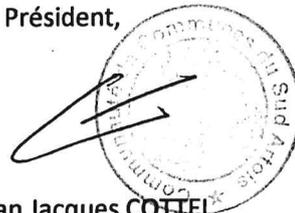
Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 13 novembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 13 novembre 2017  
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean Jacques COTTEL.



**2017-163 - 18/12/2017**  
**Budget Primitif 2018 – Conventions**  
**avec les Structures d'Insertion BRIF, EVE, AIR,**  
**Coin Familial et Regain.**